

L'heure du choix

Là-haut, dans les donjons du pouvoir, on doit certainement se demander : mais jusqu'où veulent-ils aller, ces manifestants ?

Pourtant, ils ont obtenu le départ de Bouteflika. Ses frères et ses plus proches amis, alliés et courtisans se terrent et certains d'entre eux risquent de rendre des comptes...

Depuis le discours empreint de mise en garde prononcé par Gaïd Salah à Oran, le mercredi 10 avril, le pouvoir semble n'en être plus à l'étonnement ; il en est à l'exaspération devant la persistance d'un soulèvement qu'il espérait avoir enrayé d'un coup d'article 102. Le traitement du mouvement les jours suivants, en particulier celui réservé à la manifestation du huitième vendredi à Alger, a tout l'air d'être l'effet d'un agacement du pouvoir devant la persévérance révolutionnaire de millions de citoyens.

En expliquant qu'il ne peut aller plus loin que l'article 102, paré des articles 7 et 8, mais deux articles neutralisés par le constitutionnalisme même du chef d'état-major, le pouvoir espérait enfermer les Algériens dans la solution mystificatrice d'une transition constitutionnelle. C'est là que réside peut-être la limite d'une prise en charge de la revendication populaire pour une réelle rupture avec le régime et avec le système de pouvoir qui prévaut depuis l'indépendance.

Mais le malentendu n'est plus d'actualité. Sur le terrain, la "solution" constitutionnelle est déjà dépassée, chaque jour qui passe apportant son lot d'initiatives remettant en cause le planning officiel centré sur l'élection présidentielle programmée pour le 4 juillet. Outre que les manifestations populaires se font plus fréquentes, occupant plus assidûment l'espace public, un mouvement de désobéissance civile se développe, y compris dans les institutions mêmes, rendant dérisoires les projections du gouvernement en matière de "sortie de crise". Cet attachement à une Constitution notoirement conçue pour perpétuer l'emprise politique du régime est en contradiction avec l'engagement de l'état-major de l'ANP du 2 avril à soutenir "le peuple jusqu'à ce que ses revendications soient entièrement et totalement satisfaites". Et s'il s'en tenait qu'au respect de la lettre, l'article 7 peut parfaitement justifier un affranchissement de la contrainte constitutionnelle.

La question est donc éminemment politique. Et devant l'amplification du mouvement populaire, d'un côté, et les velléités manœuvrières et répressives qui s'expriment, de l'autre, l'armée est à nouveau en appel.

Le destin de l'Algérie est en train de s'écrire en termes très explicites : on ne sort pas dans la rue à vingt millions pour seulement changer un président malade ou seulement son régime, mais pour changer le système qui a rendu possibles tous ces abus, pour se donner un nouveau système, une nouvelle conception de la vie commune. Si le souci des décideurs est d'interroger cette projection historique sur leurs places dans le processus à venir, il est sûr qu'ils pourraient être tentés de le contrarier. Mais s'ils s'en tiennent, une fois n'est pas coutume, au devoir d'accompagner l'élan d'un peuple qui tend à un dessein à la mesure de sa cohésion retrouvée, un élan à l'évidence irrépressible, ils auront rempli leur rôle historique.

Ce choix, on le lira peut-être dans le discours que le vice-ministre de la Défense prononcera aujourd'hui.

M. H.

musthammouche@yahoo.fr